preneur, au Haut Judas, une maison au même emplacement que celle qu'il habite présentement.

Mont-à-Leux. — *Une soirée au profit des pauvres.* — Les sections dramatique et symphonique du cercle l'*Avenir de Mouscron* donneront une grande soirée musicale et dramatique, aujourd'hui dimanche, à cinq heures, dans la salle du patronage, au profit des pauvres.

Voici le programme :

Première partie : La Ville Sainte, par la Symphonie. Le ménétrier de Saint Vast par la Symphonie. Un Gendre pour deux Beaux-Pères, comédie en 3 actes : — 1er acte. Monologue par M. G. Fache. Un Gendre pour deux Beaux Pères. — 2e acte. Chansonnettes dites par M. E. Cracco.

Deuxième partie : Suffzer-Walzer, par la Section Symphonique; Romance par M. L. Duquesne; Un Gendre pour deux Beaux-Pères, 3e acte; Le Virtuose, air varié pour clarinette, par M. Victor Decoene; Un Beau-Père pas commode, comédie en un acte. — Le piano sera tenu par M. O. Cracco.

CONSEIL MUNICIPAL DE CROIX

Séance du vendredi 27 décembre

Vingt conseillers sont présents; M. Pluquet, maire, préside.

Il est d'abord procédé à l'examen des rapports des commissions. D'après leurs conclusions, on vote le paiement des factures de M. Amblans, et la demande de déclaration d'utilité publique pour l'hospice des vieillards et pour la distribution d'eau. M. le Maire explique que grâce à cette autorisation, les frais d'enregistrement seront remboursés à la commune.

Mlle Dirai et M. Six-Gadeune ayant demandé la reconnaissance et l'éclairage de la partie de la rue Kléber, comprise entre « Le dernier coup de cloche » et « Le Sonneur », la Commission chargée d'examiner leur demande, conclut à l'affirmative à condition que les demandeurs placeront les bordures des trottoirs et établiront le fil d'eau. Mlle Dirai accepte ces conclusions ; quant à M. Six, il accepte de placer les bordures, mais refuse de faire le fil d'eau. En conséquence, le Conseil ajourne sa décision jusqu'à la complète acceptation de M. Six.

L'assemblée approuve ensuite le traité passé pour les travaux de forage. A la suite d'une adjudication, deux soumissions ont été remises : celle de M. Imbaldisis, proposant de faire les travaux moyennant 21,000 francs et celle de M. Videlaine, offrant de les exécuter pour 13,500 francs, plus les petits frais, ce qui porterait la dépense à 14,500 ou 15,000 francs. Ce dernier a donc été déclaré adjudicataire.

Le Conseil adopte aussi les pièces du projet définitif pour l'adjudication de la canalisation et des appareils.

Il examine le projet d'une concession au cimetière pour un monument à la mémoire des soldats morts pour la patrie et est donné lecture de deux lettres de sociétés d'anciens militaires, demandant de faire une souscription dans la commune à cet effet. M. Caen est d'avis que le Conseil municipal doit voter une somme et que de plus il doit laisser faire la souscription publique. M. Manger partage cette manière de voir, mais propose avant de prendre une décision, de consulter les présidents des deux sociétés pour connaître le fond de leur pensée.

M. le Maire demande de voter d'abord la concession au cimetière, ce qui est immédiatement fait, et de renvoyer aux commissions des travaux et finances l'examen de la somme nécessaire. Il est décidé que ces commissions s'adjoindront, pour l'étude de la question, les présidents des deux sociétés en cause.

Une demande de souscription du comité de l'Afrique française est également renvoyée aux mêmes commissions. Une autre demande d'indemnité de logement de 150 francs formulée par une institutrice adjointe de l'école de la Makellerie est également renvoyée aux commissions des ecoles et finances.

M. le maire rapport conclut au vote d'un crédit supplémentaire de 1,025 francs pour fournitures scolaires.

Une assez longue discussion s'engage sur cette question, certains conseillers étant d'avis que les fournitures devaient être accordées à tous les enfants indistinctement et d'autres faisant observer qu'il ne convenait pas de créer de plus lourdes charges pour la commune en donnant des fournitures à ceux qui ne les demandaient pas et n'en avaient pas besoin.

M. le Maire ramène la question à son vrai point en faisant remarquer qu'il ne s'agit pas de statuer sur l'objet de la discussion qui peut et doit ailleurs être mis à l'étude si le Conseil le désire, mais de voter une somme destinée à payer des fournitures déjà livrées. Le crédit supplémentaire est voté.

Il est donné lecture d'une lettre de la société de gymnastique et d'escrime *La Patriote*, rappelant ses succès et les services qu'elle rend et demandant l'agrandissement du gymnase municipal et l'augmentation de sa subvention qui est inférieure à celle de beaucoup d'autres sociétés. Sur la proposition de M. Malfait, cette demande est renvoyée aux commissions des finances et travaux.

Une lettre de la société des trompettes « la Renaissance » sollicite l'honneur pour cette société de faire partie du cortège officiel. Quelques conseillers sont d'avis d'acquiescer à cette demande ; mais sur l'observation de M. le Maire que, si cette faveur était accordée à cette société qui n'est pas municipale, elle devra également être accordée à toutes les autres sociétés qui en feraient la demande, le Conseil ne donne point satisfaction à cette requête.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire demande aux conseillers s'ils désirent présenter des motions. M. Wallez se plaint de ce que la Compagnie des tramways pour débarasser ses voies, rejette sur la route, la neige et les boues. M. le Maire donne instantanément des instructions pour que la Compagnie soit priée de ne plus agir ainsi.

Sur la demande d'un membre du conseil réclamant la pose d'un bec de gaz au coin du cabaret Léon Beaussire, M. le maire fait observer que l'éclairage électrique obviera aux inconvénients résultant de l'absence du gaz à cet endroit. La séance est levée à 9 heures 35 minutes.

Ecole des Sciences sociales et politiques
DE LILLE

COURS DE SOCIOLOGIE, PROFESSÉ PAR M. LE CHANOINE JULES DIDIOT. — 3e LEÇON

La propriété est le fruit du travail, et elle se légitime par un argument bien simple que donne Léon XIII dans l'Encyclique Rerum novarun.

Chaque individu est maître de sa personnalité (nous l'avons démontré dans la précédente leçon). Donc l'ouvrier a sur les produits de son travail un véritable droit de propriété, dont il peut disposer à son gré. Bien entendu, le travailleur n'y a plus aucun droit, lorsqu'il y renonce pour obtenir un salaire déterminé.

M. Didiot complète cette argumentation par les observations suivantes :

1° Tout travail donne à la chose travaillée une plus-value réelle. Quand un laboureur a ensemencé son champ, il est évident qu'il a apporté une amélioration, une augmentation de valeur à la terre qu'il a cultivée ; de même, lorsqu'un artiste a peint un tableau, il a donné une plus-value certaine à la toile et aux couleurs dont ses talents ont su tirer un admirable chef-d'œuvre. On pourrait multiplier les exemples.

2° Cette plus-value créée par le travailleur lui appartient au propre et il a le droit d'en disposer comme il l'entend. Le produit du travail peut donc être légitimement épargné, transformé, échangé, donné ou légué.

Si l'ouvrier (et nous entendons ce mot dans le sens large de tout homme qui travaille), si donc l'ouvrier veut se réserver pour l'avenir le produit de son travail, il fait un acte légitime d'épargne. S'il veut modifier, perfectionner ce qu'il a épargné, c'est l'acte légitime de transformation. Si, au contraire, il veut le livrer contre un produit d'un autre travailleur, c'est l'acte légitime d'échange. S'il le vend, il en reçoit un prix.

Or ce prix constitue l'équivalent du produit vendu et tombe tout aussi légitimement que lui sous la propriété du travailleur. Ce prix peut, à son tour, être échangé, transformé, donné ou conservé ; il n'est, en effet, que le développement de la personnalité de l'ouvrier, laquelle s'est prolongée d'abord dans l'œuvre produite, puis tout ce qui l'a remplacé. Il y a la prolongation de personnalité, donc propriété légitime et indéniable. Nous ne saurons trop insister sur cet argument fondamental.

Par voie de donation, de testament, de succession, le possesseur peut gratuitement attacher à la personnalité d'autrui ce qui apparaît à la sienne en vertu de son travail, et par là *il donne une nouvelle extension légitime au droit de propriété.*

En résumé, le droit de propriété, qu'un agent raisonnable et libre possède sur sa propre personne, s'étend à tout ce qui est la continuation et l'extension de cette personnalité. Celle-ci peut s'étendre aux équivalents de l'œuvre.

Les équivalents de l'ouvrier sont tous ses ayant-droit par raison de famille, de contrat, de testament.

Les équivalents de l'œuvre sont toutes les choses contre lesquelles le produit du travail a été légitimement échangé par voie de contrats successifs.

D'où il suit qu'en dernière analyse, le droit de propriété repose sur deux faits absolument indéniables : 1° le droit de possession que chaque personne a sur elle-même ; 2° l'équivalence successive qu'il y a d'une part entre la personne et son travail, entre son travail et son produit, entre son produit et son salaire, entre son salaire et ses achats ; d'autre part, entre les personnes qui, par nature ou par libre convention, se substituent les unes aux autres dans la suite des temps.

REVUE DE L'ANNÉ 1895

Cantons de Roubaix et de Lannoy

Janvier 1895. — 1. Pendant la journée du premier janvier, la foule, curieuse, stationne devant la maison où s'est passé, dans la nuit du dimanche au lundi 31 décembre, le terrible drame de la rue Archimède. Quatre personnes avaient été assassinées et le meurtrier s'était ensuite pendu. — 3. Confrontation à Lille, devant le juge d'instruction, de Mayot et de Baisez, auteurs du vol commis au préjudice du Crédit Lyonnais de Roubaix. Eclairage de la mairie à l'électricité. — 4. M. Cordier, commissaire de police à Roubaix, est nommé à Lille, il est remplacé par M. Villon, commissaire à Tourcoing.

Descente du parquet à propos de l'exercice illégal de la médecine: exhumation du cadavre de Louis Duthoit. — 18. Richard Verbert, habitant rue Lamartine, tue son épouse, femme, Victorine Depaep, à coups de revolver. Arrestation de l'assassin. Tentative de suicide d'un voyageur, à la gare. Une tentative d'assassinat à Leers (France.) — 19. L'auteur de la tentative d'assassinat de Leers, Emile Roubaix, s'évade de la prison de Leers. — 20. Réunion tumultueuse à la rue Vallon par les députés Faberot et Dejeante. Conférence de M. Vitrant, avocat à Douai, à l'*Union catholique*, sur l'enseignement.

— 21. Mort, à Toulouse, de Son Eminence, le cardinal Desprez, archevêque, ancien doyen de Notre-Dame. — 22. Conférence de M. l'abbé Lemire, à l'*Union catholique*, sur la liberté d'association. — 30. Première journée des opérations du tirage au sort.

Février. — 2. Confrontation à la frontière des inculpés dans le vol de montres commis rue des Longues-Haies. — 7. Un enfant de quatre ans, Hippolyte Walrave, se noie dans une citerne, rue des Longues-Haies. — 8. Une terrible explosion de gaz, chez M. Dubly, rue du Grand-Chemin. — 10. Un garçon brasseur, Louis Verbrugge a la jambe coupée par une roue du tramway, au Laboureur. Conférence à l'*Union catholique* du R. P. Van Tricht, sur l'Egoïsme. — 11, Conférence du R. P. Van Tricht, sur la Raison et la Foi, à la maison de la Sainte-Famille.

13. Mort de M. le docteur Delannoy. Une jeune fille de quatorze ans tuée par ses camarades d'atelier à Wasquehal. — 15. Un incendie rue Philippe-le-Bon : une femme se blesse en se jetant par la fenêtre. Mort du R. P. Bulteau, redemptoriste. — 21. Mise à sac, par cinq individus, d'un cabaret, rue de la Chaussée. Un prisonnier arraché à la police. Une triple arrestation. — 26. Une petite fille de six ans et demi brûlée vive, rue du Fontenoy. Mort de la victime à l'Hôtel-Dieu. M. le docteur Philippart, de Roubaix, donne 100 000 fr. à la Faculté de médecine, à Lille, pour être affecté à des prix et à des bourses d'études.

Mars. — 1. Affaire Mayot ; première audience à la Cour d'assises du Nord. — 2. Deuxième audience de l'affaire Mayot : Condamnation de Mayot et Baisez, à cinq ans de prison chacun et la restitution au *Crédit Lyonnais* des sommes retrouvées : 119.000 fr. — 8. Un inconnu se suicide au parc de Barbieux en se tirant un coup de revolver. Découverte d'un noyé au pont de la Vigne : Charles Eallens, rue Cartignies. — 10 Le bruit court que M. le Maire de Roubaix a pris un arrêté interdisant le port ostensible du viatique. M. le Maire confirme cette nouvelle à un rédacteur du *Journal de Roubaix*. — 13. Tentatives de vol au Boulevard de Paris. Procès de presse devant la correctionnelle de Lille : Lievin Bailleul contre Henri Deschamps.

5. On apprend la nomination, datée du 7 mars, de M. Albert Masurel, comme censeur de la succursale de la Banque de France de Roubaix-Tourcoing. Une histoire de trésor à Croix : on raconte qu'un ouvrier maçon, Léon Dumortier, habitant le Crenet, aurait trouvé, dans une maison achetée par lui, une forte somme : 28.000 francs. M. Dumortier dément ces bruits.

16. Descente du parquet à Wasquehal à propos du drame où une jeune fille de 14 ans était morte des suites de violences exercées sur elle par ses camarades, dont quatre sont arrêtées. — 19. Arrestation pour détournements, du citoyen Aug. Detollenaere, secrétaire du Syndicat textile et membre du comité central du Parti ouvrier. Découverte d'un noyé, Ernest Bammel, 27 ans, rue des Anges. Nomination de M. Victor Despâtures, président du *Cercle militaire*, comme chef de bataillon du 5e régiment de territoriale.

23. Acquittement de quatre enfants inculpés dans le drame de Wasquehal: une jeune fille de 14 ans, morte des suites des violences exercées par ses camarades. — 26. A la suite de la pétition contre l'arrêté du Maire interdisant au clergé de porter ostensiblement le Saint-Viatique, pétitionnaires sont au nombre, portant huit mille deux cents douze signatures d'électeurs sont déposées au *Journal de Roubaix*. Faux bruit de l'assassinat du Roi des Belges.

28. — Acquittement de quatre enfants inculpés dans le drame de Wasquehal: une jeune fille de 14 ans, morte des suites des violences exercées par ses camarades. — 26. A la suite de la pétition contre l'arrêté du Maire interdisant au clergé de porter ostensiblement le Saint-Viatique, pétitionnaires sont au nombre, portant huit mille deux cents douze signatures d'électeurs sont déposées au *Journal de Rouhaix*